

---

# ENQUÊTE PUBLIQUE

---

## **Portant sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Lacapelle-Biron.**

Par arrêté n° A2017-43-ST en date du 17 janvier 2017, le Président de Fumel Vallée du Lot a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Lacapelle-Biron du lundi 6 février 2017 au jeudi 9 mars 2017 inclus soit une durée de 32 jours.

Le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné Monsieur Jean Pierre AUDOIRE, retraité MSA, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Guy MARCHET, retraité CGER en tant que suppléant.

Le dossier du projet de zonage d'assainissement ainsi que le registre d'enquête publique seront déposés à la mairie de Lacapelle-Biron pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations ou propositions sur le registre d'enquête ou les adresser à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Lacapelle-Biron par écrit.

Le dossier est également consultable sur le site Internet de : <http://www.cc-dufumelois.com/>

Les horaires d'ouverture au public de la mairie de Lacapelle-Biron sont les suivants :

- Le lundi de 13h30 à 17h30,
- Le mardi et le mercredi de 8h30 à 12h,
- Le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- Le vendredi de 8h30 à 12h00.

Le commissaire enquêteur siègera à la mairie de Tombeboeuf, pour recueillir directement les observations ou propositions par écrit aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 6 février 2017 de 14h à 17h.
- Le lundi 27 février 2017 de 14h à 17h.
- Le jeudi 9 mars 2017 de 14h à 18h.

A l'expiration du délai, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en la mairie de Lacapelle-Biron et à Fumel Vallée du Lot pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure se présentera sous la forme d'une délibération du conseil municipal de la commune de Lacapelle-Biron et d'une décision du Président de Fumel Vallée du Lot approuvant le zonage d'assainissement après enquête.

Fait le 17 janvier 2017

le Président Didier CAMINADE

---

---

# AVIS RECTIFICATIF D'ENQUÊTE PUBLIQUE

---

**Portant sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Lacapelle-Biron.**

Une erreur matérielle s'est glissée dans l'annonce initiale, il faut lire Mairie de Lacapelle Biron et non Mairie de Tombeboeuf.

L'article ainsi modifié est le suivant :

Le commissaire enquêteur siègera à la mairie de **Lacapelle-Biron**, pour recueillir directement les observations ou propositions par écrit aux dates et heures suivantes :

Le lundi 6 février 2017 de 14h à 17h.

Le lundi 27 février 2017 de 14h à 17h.

Le jeudi 9 mars 2017 de 14h à 18h.

Fait le 20 janvier 2017

le Président de la Communauté de Communes  
Fumel Vallée du Lot,  
Didier CAMINADE

---

avance, ont à sa ou leurs  
 05.90.96  
 6.00.10  
 ouse  
 fine  
 rere  
 AUBA  
 de  
 s seront  
 janvier  
 erre de  
 o guivies  
 ère de  
 num  
 ides  
 ements  
 es  
 Agen

**AGEN**

Janine et Jean-Pierre MONDOULET, sa fille et son gendre, sa petite-fille, Nathalie MONDOULET et Christophe, Lea, son arrière-petite-fille, son frère, Jean FERRIERES et ses enfants, Marie-Lou et Guy CHATAIN, la famille LARRIVE, parents, alliés et amis ont la douleur de vous faire part du décès de

**Madame Genevieve CAZENEUVE**  
 Née FERRIERES

survenu dans sa 99<sup>e</sup> année. Ses obsèques religieuses seront célébrées le vendredi 27 janvier 2017 à 14 h 30 en l'église Notre-Dame de La Paix (Jean XXIII) à Agen, suivies de l'inhumation au cimetière Galliard. Selon la volonté du défunt, ni couronnes, ni plaques, ni roses naturelles seulement.

La famille remercie tout particulièrement le personnel de la maison de retraite ORPEA pour leurs soins et leur dévouement.

Sinonime de France  
 17, boulevard de la République  
 47000 AGEN  
 Tél. 05 53 27 41 00

**AVIS PUBLICS**

**AVIS RECTIFICATIF D'ENQUETE PUBLIQUE**

Portant sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de Lafitte-sur-Lot

Une erreur matérielle est glissée dans le moniteur initial. Il faut lire : Mairie de Lafitte-sur-Lot, 47000 Lafitte-sur-Lot, au lieu de : Mairie de Lafitte-sur-Lot, 47000 Lafitte-sur-Lot.

La date ainsi modifiée est la suivante :

Le commissaire enquêteur se fera à la mairie de Lafitte-sur-Lot, pour le coller directement les avis de consultation, du mardi 24 janvier 2017 à 14h30 au mardi 30 janvier 2017 à 17h00.

Le lundi 30 janvier 2017 de 14h30 à 17h00, le mardi 31 janvier 2017 de 14h30 à 17h00, le mercredi 1<sup>er</sup> février 2017 de 14h30 à 17h00.

M. Alexo JANVIERZY, président de la Communauté de Communes Fumel Vallée, d'Ilot, Didie GANNADRE.

**ENQUETE PUBLIQUE**

**PREFET DE LOT-ET-GARONNE**

Avis de consultation publique portant sur la déclaration d'utilité publique de parcelles relatives au projet de réhabilitation de la gare de Lafitte-sur-Lot, commune de Lafitte-sur-Lot.

Il sera procédé à la demande de la commune de Lafitte-sur-Lot à l'enquête publique unique placée à la disposition du public et parcellaire relative au projet de réhabilitation de la gare de Lafitte-sur-Lot, commune de Lafitte-sur-Lot, le mardi 24 janvier 2017 à 14h30 au mardi 30 janvier 2017 à 17h00.

Sont désignés : M. Daniel MARTIN en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jacques SAUVAGE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces des dossiers ainsi que deux registres d'enquêtes ouverts à côté des parapets par les commissaires enquêteurs seront déposés en la mairie de Lafitte-sur-Lot afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et consigner éventuellement ses observations sur les registres ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie.

M. Daniel MARTIN désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

**A la mairie de Lafitte-sur-Lot :**

le mardi 24 janvier 2017 de 9h à 12h ;  
 le jeudi 09 février 2017 de 9h à 12h ;

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée par le Préfet de Lot-et-Garonne, au Président du Tribunal Administratif de Bordeaux. Ces pièces seront tenues à la disposition du public pendant un an à la Direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne et à la mairie de Lafitte-sur-Lot.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont une déclaration d'utilité publique et un arrêté de cessibilité, prononcés par le préfet de Lot-et-Garonne. Les personnes à contacter pour obtenir plus de renseignements sur le présent dossier sont : Mme, le maire de Lafitte-sur-Lot, Mairie de Lafitte-sur-Lot, 47320

**Sort de Toulouse-Bleagne**

Mercredi 25 Janvier 2017

Parti	Départ	Compagnon	08:27	14:00
12003	Arles	ARLES	08:27	14:00
12007	Arles	ARLES	08:30	12:30
12015	Arles	ARLES	13:25	18:55
12045	Arles	ARLES	14:20	18:55
0845	Arles	ARLES	07:00	17:00
1125	Arles	ARLES	06:55	12:00
0845	Arles	ARLES	16:25	18:55
1640	Arles	ARLES	15:30	18:55
1240	Arles	ARLES	13:05	18:55
1105	Arles	ARLES	12:05	18:55
1825	Arles	ARLES	13:45	18:55
1200	Arles	ARLES	07:05	12:45
0840	Arles	ARLES	18:30	18:55
1225	Arles	ARLES	13:10	18:55
0920	Arles	ARLES	07:00	17:55
1020	Arles	ARLES	07:25	11:15
0840	Arles	ARLES	10:55	18:55
1820	Arles	ARLES	14:45	18:55
0830	Arles	ARLES	08:10	15:00
1110	Arles	ARLES	11:50	18:25
2115	Arles	ARLES	21:45	18:55
0845	Arles	ARLES	08:45	18:00
0800	Arles	ARLES	07:00	08:55
1335	Arles	ARLES	18:00	20:20
0845	Arles	ARLES	08:20	11:00
1620	Arles	ARLES	13:05	18:55
0750	Arles	ARLES	08:15	20:50
1255	Arles	ARLES	14:40	18:55
1555	Arles	ARLES	10:05	18:55
0840	Arles	ARLES	08:20	14:55
0845	Arles	ARLES	08:45	20:05
0800	Arles	ARLES	06:05	08:40
2105	Arles	ARLES	18:50	18:55
2225	Arles	ARLES	19:35	18:55
0720	Arles	ARLES	08:05	17:25
1055	Arles	ARLES	07:00	10:00
0840	Arles	ARLES	07:15	09:55
1820	Arles	ARLES	12:20	18:20
0800	Arles	ARLES	08:25	18:55
0740	Arles	ARLES	08:10	07:30
0845	Arles	ARLES	08:30	08:10
1240	Arles	ARLES	10:30	11:10
1840	Arles	ARLES	18:30	15:30
1840	Arles	ARLES	17:20	17:55
2010	Arles	ARLES	19:00	19:30
0805	Arles	ARLES	07:20	08:35
1845	Arles	ARLES	17:15	18:45
1845	Arles	ARLES	16:45	18:55
0740	Arles	ARLES	08:20	17:00
1135	Arles	ARLES	12:25	18:55
1020	Arles	ARLES	17:30	18:55
1855	Arles	ARLES	10:35	18:55

Un mélange d'audace et de talent à travers un thème artistique. / Photo ODM

le thème "L'Eau et le Feu". Lors de cette matinée haute en couleur, les participants se retrouveront aux points de rendez-vous convenus (l'esplanade du Gravier, place de la Cathédrale, place Wilson, rue des Héros de la Résistance, place Castex, les Quatre Boulevards) et pour terminer le dernier point de rassemblement se situera sur le parvis des Jacobins où les attendra vers 11h le vernissage. Rencontres d'artistes, du 25 mars au 2 avril.

Contact : 06 41 16 03 54. Site des Rencontres d'Artistes : <http://rencontresdartistesjudo.com/contree>, [rencontresdartistesjudo@gmail.com](mailto:rencontresdartistesjudo@gmail.com)  
 // [www.facebook.com/groups/lashino-rencontresdartistes](http://www.facebook.com/groups/lashino-rencontresdartistes)



ville d'Agén

www.agen.fr

**Nos commu**

**MARCHÉS PU**

695669\_P1



**PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE**

Service - Service v  
Intitulé de la cons  
cive de stockage.  
Objet de la consult  
de stockage pour l  
ossier de la Com  
Référence consult  
Type de procédu  
Date et heure limi

Préfecture de Lot-et-Garonne

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Portant sur le projet  
de zonage d'assainissement  
de la commune de Lacapelle-Biron

**FUMEL**

Un plan d'assainissement est proposé dans l'arrondissement de la commune de Lacapelle-Biron. Le zonage d'assainissement est défini par le règlement d'assainissement communal (RAC) de la commune de Lacapelle-Biron.

Le zonage d'assainissement est défini par le règlement d'assainissement communal (RAC) de la commune de Lacapelle-Biron. Le zonage d'assainissement est défini par le règlement d'assainissement communal (RAC) de la commune de Lacapelle-Biron.

Fait le 20 janvier 2017  
Président de la Communauté de communes Forme Vallées du Lot  
Didier CAMINADE

Préfecture de Lot-et-Garonne

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Portant sur le projet  
de zonage d'assainissement  
de la commune de Lacapelle-Biron

**FUMEL**

Un plan d'assainissement est proposé dans l'arrondissement de la commune de Lacapelle-Biron. Le zonage d'assainissement est défini par le règlement d'assainissement communal (RAC) de la commune de Lacapelle-Biron.

Le zonage d'assainissement est défini par le règlement d'assainissement communal (RAC) de la commune de Lacapelle-Biron. Le zonage d'assainissement est défini par le règlement d'assainissement communal (RAC) de la commune de Lacapelle-Biron.

Fait le 20 janvier 2017  
Président de la Communauté de communes Forme Vallées du Lot  
Didier CAMINADE

**LA GRANDE HISTOIRE DE LASCAUX**

Hervé Chassain - Denis Tauxe

**Dé la découverte à Lascaux 4, la grotte la plus célèbre du monde raconte son histoire.**

**24,90 €**

**EDITIONS SUD OUEST**  
www.editions-sudouest.com

**ANNONCES LEGALES et OFFICIELLES**

**Entreprises en ligne**

Remise en ligne de vos annonces légales et officielles

Tous les services sont disponibles en ligne

www.sudouest.com

100% ANNONCES ET OFFICIELLES

05 55 55 55 55

**SUD OUEST**

www.sudouest.com